

Réunion Plénière COPRO - EHPC du dimanche 12 janvier 2025

L'ordre COPRO – EHPC indique que le sujet prioritaire de la réunion est COPRO

Le présent compte rendu a été rédigé et relu par : Joël puis Claude J, Henri et Janine avant envoi à Eric pour publication

Excusés : Anne So, Benoît, Eric, Marie Claire, Céline

Présents : Nelly, Janine, Armelle, Catherine, Claude, Bernard, Joël, Sara, Henry, Claude et Jean René, Paulette, Evelyne

Animation / Temps : Claude J

Distribution de parole : Claude Pitrou

Scrutation : pas de désignation particulière, chacun est invité à donner son sentiment en fin de réunion

18h00-19h15 : DÉROULEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

- **Approbation du précédent compte-rendu :** à revoir prochaine réunion
- **ACCÈS PMR/ travaux réseau de chaleur dans la servitude :** suite à info par Evelyne Catherine a eu contact avec les services Caen la Mer. Attente de nouvelles des services, pour tenter de négocier un revêtement compatible PMR en béton plutôt que bitume
- **Mise à jour de la grille de répartition des charges :** sera proposée par le conseil syndical (réunion le 27 janvier)
- **Bénéfice livret bleu Copro :** 27€ à laisser dans la comptabilité à reporter, pour éviter une répartition fastidieuse
- **Trou dans le bardage et l'isolation face Nord :** il est nécessaire de faire confirmer par un expert d'assurance que la réparation promise par Benoît est conforme à l'intégrité du bâtiment. Le syndic bénévole est mandaté pour :
 - faire une déclaration à l'assurance Copro avec demande d'expertise
 - demander à Benoît de faire une déclaration à son assurance
- **LES RÉSERVES :** Alarmes chauffe-eau Joël fait le courrier à Aldès oublié fin 2024
- **Poutre 8 x 15 x 350 photographiée par drone dans la gouttière côté Sud .** Joël a fait un mail le 9 janvier à CLMH (M Francheteau) sur ce sujet et aussi photos de la toiture pour savoir si état satisfaisant.

□ AUTRES QUESTIONS

- **Problème WC chez Paul :** les travaux 2700 € seront couverts par l'assurance de l'appartement. Plusieurs problèmes d'évacuation lavabos à signaler après avoir revu le joint ou la hauteur de la bonde

- Evacuation eau dans la buanderie – lingerie : constat qu'il n'y a pas de bonde pour évacuer l'eau en cas de fuite de machine ou condensation importante. Joël signale ce problème à CLMH en même temps que relance gouttière.
- **Proposition de prévoir nettoyage filtres au moins à chaque TIC**
Merci à Eric s'il peut rédiger un mode d'emploi pour vidanger une machine si problème.

Machines : essuyer le caoutchouc du hublot des machines et laisser s'aérer sinon ça sent le renfermé, le moisi.

Etendage : Par temps froid ou humide ne pas laisser plus de 3-4 jours sur les fils et si besoin finir chez soi. N'utiliser le séchoir électrique qu'en cas de nécessité.

Convivialité : *Il est évoqué le fait que certains trouvent parfois leur linge sorti des machines ou du séchoir électrique ou des fils à linge sans avoir été prévenus, ce qui peut être tout à fait désagréable si le linge est en vrac ou encore humide. Merci à ceux qui croient utile de faire de la place de prévenir ou au moins d'afficher ou envoyer un mail.*

PRÉPARATION DE LA réunion plénière suivante

- Récapitulatif des prises de décision. [L] [SEP]
- Contenu du prochain ODJ prévisionnel. [L] [SEP]
-

Réunion ASSO EHPC

ODJ :

Réservation de la GS ou espace partagé par une autre association

Rappel : la réservation individuelle d'un espace partagé par un membre EHPC se fait sous sa propre responsabilité, tant d'un point de vue assurance que préparation et nettoyage. Les locaux doivent être restitués en état parfait de propreté et d'intégrité.

Catherine s'est informée : lorsqu'il s'agit d'une utilisation par une association, il est obligatoire vis à vis des assurances de signer une convention bipartite telle que ci dessous

L'association EHPC, gérant les espaces partagés de la résidence Ecohabitat partagé Calmette, les met à disposition de l'association X... le (les) jour (s) suivant (s) pendant la période du ... au ... : ... sous réserve de la fourniture d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile.

Les locaux doivent être restitués en état parfait de propreté et d'intégrité.

En cas de dégradations il sera établi un constat signé des deux parties et adressé aux assurances respectives

Signé en 2 exemplaires le ...

M.....représentant EHPC

M.....représentant l'association X

Ajout du 16 janvier : Catherine a fourni un modèle plus élaboré suite à recherches

Fin de réunion à 19 :30

PROCHAINE RÉUNION

EHPC – COPRO [L] [SEP]

DIMANCHE 9 mars 17H45